

ARRETE N° 25(3563 du 17 JUIN 2025

DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
DE L'EDUCATION ET DU
NUMERIQUE
Direction des Ressources humaines

**PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE
DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AU CHOIX
AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-23 à L.522-31,

Vu le décret n°2007-913 du 15 mai 2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement,

Vu la délibération du Conseil départemental fixant le tableau des effectifs du personnel du Département de la Sarthe,

Vu l'arrêté n°21/78 portant établissement des lignes directrices de gestion, après avis du Comité technique en date du 18 décembre 2020,

Vu l'arrêté n°23/4711 portant révision des lignes directrices de gestion, après avis du Comité social territorial en date du 25 mai 2023,

Sur la proposition de M. le Directeur général des Services du Département,

ARRETE

Article 1 - Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement au choix, au titre de l'année 2025, s'établit ainsi qu'il suit :

- | | | |
|--------------------------|------------------------|------------------------|
| - M. Julien AUVÉ | - Mme Nathalie GILBERT | - Mme Salimata SIDIBE |
| - Mme Claire AUVRAY-BLOT | - Mme Claudine GODON | - Mme Pascale SOLGRAIN |
| - Mme Nathalie BIZIEN | - M. Régis GODON | - M. Nicolas THERACHE |
| - Mme Anita BONNETIER | - M. Pierre HENRY | |
| - Mme Isabelle COUTELLE | - M. Patrick HODGE | |
| - Mme Angelina DIAZ | - M. Nicolas LAIGNEAU | |
| - M. Dany DURAND | - Mme Ouassila LEBLANC | |

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Agents promouvables*	21	12	33
Agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade	10	7	17

*(Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles à l'avancement)

Article 2 - Monsieur le Directeur général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication, d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif de Nantes 6, Allée Ile Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Président du Conseil départemental,

DESTINATAIRES :

- Contrôle de la légalité (2 ex.)
- Dossier (original)

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception au contrôle de légalité le : 17 JUIN 2025
et de sa publication ou notification le : 07 AOÛT 2025



Le Président du Conseil départemental
et par délégation
Le Directeur général des services
du Département

Olivier DUBOSC